



COMPTE RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Avril 2013

L'an deux mil treize, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Corinne MABILEAU, Frédérique DEPRECQ, René KLOECKNER, François PETIT, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT (arrivée à 20h19), Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : Mme Marie-Claude TLEIK à M. Alain GUÉRINET
Mme Virginie BAUDSON à M. Claude BAUDSON

Etaient absents : MM. Gérard MARTIN, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, David CHILTE, et madame RAMELET Jacqueline.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DARTOIS

1

CONSEIL MUNICIPAL

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 29 Mars 2013 : Les membres du conseil municipal venant de prendre possession du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 29 Mars 2013 en début de séance, décide à l'unanimité de reporter son approbation à la prochaine réunion.

2/ Intégration d'un conseiller municipal dans les commissions communales :

Monsieur François PETIT conseiller municipal installé dans ses fonctions depuis le 12 février 2013 a fait savoir qu'il souhaitait intégrer les commissions communales suivantes :

- Voirie et Travaux
- Fêtes, Jumelage et Cérémonies
- Communication et bulletin municipal

Par ailleurs monsieur Claude BAUDSON par lettre en date du 13 mars 2013 a fait part de sa décision de démissionner de la commission municipale Voirie et Travaux tout en restant à disposition de cette commission en qualité de conseiller technique en sécurité pour les bâtiments anciens, nouveaux et futurs.

Avant que le conseil municipal ne se prononce, monsieur Claude BAUDSON explique les raisons de sa démission de la commission municipale Voirie et Travaux. Il précise qu'il avait postulé sur une place dans cette commission uniquement pour apporter ses connaissances en matière de sécurité et devant la demande de monsieur François PETIT d'intégrer cette commission, il a trouvé judicieux d'une part de démissionner pour laisser sa place à ce dernier et d'autre part de rester à la disposition de la commission en qualité de conseiller technique sur la sécurité.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande si monsieur François PETIT remplace madame Delphine MIGNOT pour les autres commissions municipales.

Le maire répond positivement et rappelle ces commissions qui sont : Fêtes, Jumelage et Cérémonies et Communication et bulletin.

Après vérification des places disponibles dans les commissions sollicitées par monsieur François PETIT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur la demande formulée et intronise ce dernier membre des commissions municipales suivantes :

- Voirie et Travaux

- Fêtes, Jumelage et Cérémonies

- Communication et bulletin municipal

- acte la démission de monsieur Claude BAUDSON en qualité de membre de la commission municipale Voirie et Travaux et accepte sa participation aux travaux de cette commission en qualité de conseiller technique,

- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ Démarches et actions depuis le 29 Mars 2013 :

Monsieur le maire fait part des démarches et actions qu'il a menées au nom de la commune depuis le 29 mars 2013 à savoir :

29/03/2013

- Conseil municipal : Budget de réalisation 2012
 1. Compte Administratif 2012
 2. Comptes de gestion (communal et trésorerie)
 3. Affectation des résultats

30/03/2013

- Célébration d'un mariage.

02/04/2013

- OPAC : commission d'attribution logement à l'antenne de SENLIS.

03/04/2013

- Collège des BOURGOGNES à CHANTILLY : rendez-vous avec l'entreprise DACHE en compagnie de Mme PRECHEY et M. DAENS au sujet du contrôle d'accès et de la vidéo surveillance des bâtiments (application future pour notre complexe sportif).

04/04/2013

- Affaire U.SOLE : rencontré maître LE TARNEC pour future déposition en appel des conclusions sur ce dossier.

Madame Béatrice BASQUIN demande à avoir des informations complémentaires sur ce sujet.

Le maire explique que le tribunal dans son premier jugement a ordonné à U SOLE d'acquitter la soulte due à la commune et a également fait droit à la demande d'U SOLE qui contestait la valeur du prix d'acquisition du terrain communale qu'elle jugeait trop onéreux. Elle basait sa réclamation en divisant le prix d'achat par le nombre de mètres carrés acheté ce qui, pour la zone de marais, est un prix jugé excessif. Elle a démontré au juge qu'elle avait subi un dol et a réclamé un dédommagement conséquent. La commune a donc fait appel et a demandé à France Domaines de fournir sa note de calcul pour étayer sa défense.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande s'il y a un délai pour faire appel.

Monsieur Hubert CABORDEL fait remarquer que ce dossier fait l'objet de plusieurs actions consécutives ce qui explique la durée de traitement de cette affaire.

Arrivée de madame Suzanne JAUBERT à 20 H 19

05/04/2013

- Complexe sportif : réunion d'avancement.
- Comité de jumelage : présentation des comptes et avancement sur la mise en place du marché artisanal.

06/04/2013

- Reçus riverains de la rue de PRECY au sujet des barrières.

Monsieur François PETIT demande à connaître la nature de la réclamation et si les réclamants étaient compréhensifs ou vindicatifs.

Le maire répond que le différend portait sur la difficulté d'accès qu'ils pourraient rencontrer dans l'éventualité de l'utilisation de gros engins.

Monsieur Hubert CABORDEL ne comprend pas la réclamation, l'équipement installé n'entravant pas pour lui la circulation et l'accès aux propriétés riveraines même pour de gros engins.

Suite à cela un débat collégial s'engage sur le civisme des individus, la sécurisation de la sortie des écoles, les modalités de circulation dans la rue de Précý.

- Reçu candidat à la location des locaux initialement occupés par la CAISSE d'EPARGNE pour ouverture d'un commerce.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande la nature du commerce qui devrait s'installer dans ces locaux.

Le maire répond qu'il s'agit d'un magasin d'onglerie que madame LE GAC Virginie envisage d'ouvrir.

08/04/2013

- Point sur candidatures complexe sportif avec Mme PRECHEY et M. DAENS.
- SIVOM CIRES MELLO MAYSEL : Budget Primitif 2013 (vote et questions diverses).

09/04/2013

- OPAC : commission d'attribution logement à l'antenne de SENLIS.
- Commission sports et associations : Règlement et utilisation du complexe sportif « Le Beaucamp Céline Goberville ».

Le conseil municipal prend acte des démarches et actions que le maire a menées depuis le 29 mars 2013.

FINANCES LOCALES :

1/ Budget primitif 2013 :

Le maire rappelle que la commission municipale des finances a étudié lors de ses réunions du 13 et 19 mars 2013 le projet de budget primitif 2013. Avant que le conseil municipal ne se prononce sur ce document d'autorisations et de prévisions budgétaires, il donne la parole à monsieur Hubert CABORDEL qui présente le budget primitif 2013. Dans un premier temps, il énonce les têtes des chapitres budgétaires de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes soit :

DEPENSES

Chapitres	Libellé des chapitres	Montant
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement section investissement	218 000,00
	Autofinancement pour investissement	15 072,00
011	Charges à caractère général	889 693,00
012	Charges de personnel	1 516 437,00
014	Atténuation de produits	257 500,00
042	Transfert entre sections	75 710,00
65	Autres charges de gestion courante	301 655,00
66	Charges financières	160 135,00
67	Charges exceptionnelles	11 300,00
68	Dotations aux provisions	5 000,00
TOTAL DEPENSES		3 450 502,00

Monsieur Bertrand VANDEWALLE réitère son interrogation déjà formulée lors de la commission des finances qui fait suite à une remarque de monsieur Michel JULIEN « je ne me sers pas de ce crédit » et portant sur le contenu et des modalités d'utilisation de la ligne 6232 Fêtes et cérémonies. Par ailleurs, il demande si l'organisation des manifestations municipales (brocantes, fête du Tillet, etc...) apportent des recettes.

Monsieur Hubert CABORDEL communique les diverses rubriques constituant ce crédit à savoir :

Rubriques	Montant annuel	Rubriques	Montant annuel
Cérémonies patriotiques	1 348,78	Mariages	152,75
Fête de la musique	712,00€	Fêtes de Tillet et du 14 juillet	9 752,27 €
Noël du personnel	3 067,30 €	Récompenses	806,67 €
Noël des enfants Cirois	2 492,12 €	Défilé de printemps	212,57 €
Vœux du Maire 2012	1 100,00 €	Rencontres sportives	1 888,54 €
Jumelage	2 308,66 €	Fête des Mères et nouveaux nés	392,67 €
Décès	370,00 €	JO 2012 soutien Céline GOBERVILLE	1 269,59 €
Election Miss France 2012	159,70 €	Manifestations diverses	3 114,86 €

Puis monsieur Michel JULIEN et madame Monique PRECHEY, au sujet des recettes obtenues lors de l'organisation de manifestations (brocantes), expliquent que ces manifestations sont organisées en partenariat entre la commission municipale des fêtes et une association locale qui perçoit les recettes de la manifestation.

Madame Suzanne JAUBERT évoque l'organisation de la brocante du 1^{er} juillet 2012 et demande qui a perçu la recette découlant de la vente des mètres linéaires d'exposition.

Madame Monique PRECHEY répond que pour l'année passée le partenariat avait été fait avec l'association Familles Rurales qui a perçu les recettes.

Le maire fait remarquer que pour ce type de manifestation la commune n'engage aucune dépense, l'association volontaire se chargeant de l'organisation de la manifestation.

Madame Monique PRECHEY précise que cette organisation est mise en place depuis plusieurs années.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE dément cette affirmation en précisant qu'antérieurement la commune avait confié l'organisation des manifestations communales au Comité des Fêtes.

5

Madame Suzanne JAUBERT demande pourquoi le partenariat mis en place l'est toujours avec Familles Rurales.

Madame Monique PRECHEY répond qu'effectivement ce n'est pas une obligation d'avoir systématiquement comme partenaire Familles Rurales et que les autres associations peuvent se porter volontaires si elles le souhaitent et si elles en ont la volonté.

Monsieur André LEMAIRE regrette ce débat qu'il juge stérile et fait part de sa déception de constater que le conseil municipal perd son temps pour des futilités.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE rétorque qu'il a le droit légitime de poser des questions et de porter des interrogations sur des points qui lui semblent majeurs. Il ne reconnaît pas le droit à monsieur André LEMAIRE de lui dicter une conduite et si tel était le cas, il ne voit pas la nécessité de siéger dans une assemblée ou le droit à la différence de penser n'est pas reconnue. D'ailleurs il se dit prêt à quitter la présente séance et rassemble ses affaires dans ce but.

Madame Suzanne JAUBERT ajoute que l'interrogation de monsieur Bertrand VANDEWALLE avait simplement pour but de savoir si l'utilisation des crédits était légale.

Le maire intervient en assurant que l'utilisation des crédits est strictement légale. Il précise que l'association partenaire qui intervient en soutien de la commission communale des fêtes apporte un appui moral et physique et que toutes associations qui le souhaitent peuvent venir en soutien à la commission communale des fêtes.

Ensuite un débat collégial dans un climat sulfureux portant sur la possibilité de poser des questions lors des réunions du conseil municipal s'instaure. Puis le maire apaise les esprits en assurant l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils veulent ayant pour objectif la bonne gestion de la commune.

Après cet échange, monsieur Hubert CABORDEL reprend la présentation du budget en donnant la composition des recettes de fonctionnement.

RECETTES

Chapitres	Libellé des chapitres	Montant
002	Excédents antérieurs reportés	229 518,00
013	Atténuation de charges	217 500,00
70	Produits des services et ventes	141 500,00
73	Impôts et taxes	1 791 456,00
74	Dotations, participations, subventions	916 753,00
75	Autres produits de gestion courante	149 830,00
77	Produits exceptionnels	3 945,00
TOTAL DES RECETTES		3 450 502,00

Puis dans un second temps présente la section d'investissement.

DEPENSES

N° des programmes	Libellé des programmes	Montant
01628	Eclairage public	96 400,00
02064	Travaux de voirie divers	144 300,00
04074	Protection orages	10 000,00
4464	Signalisation	5 000,00
07022	Acquisition de matériel	103 450,00
19022	Acquisition matériel informatique	23 500,00
77022	Mise en conformité des bâtiments	10 000,00
89628	Cimetière	20 000,00
92243	Grosses réparations scolaires	25 000,00
9306	Complexe sportif	2 007 198,00
9307	Stade Henri Bailly	30 000,00
9315	Acquisitions foncières	2 800,00
9317	Extension maternelle Cires	2 870,00
9321	Maison normande	39 000,00
9322	Restaurations scolaires Cires et Tillet	382 000,00
9323	Salle Ernest Lesur	54 300,00
9324	THD Très Haut Débit	600 000,00
001	Déficit investissement reporté	0,00
1641	Emprunts remboursement du capital	218 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES		3 920 948,00

RECETTES

N° des programmes	Libellé des programmes	Montant
01628	Eclairage public	12 830,00
02064	Travaux de voirie divers	52 660,00
04074	Protection orages	0,00
4464	Signalisation	0,00
07022	Acquisition de matériel	2 100,00

19022	Acquisition de matériel informatique	0,00
77022	Mise en conformité des bâtiments	0,00
89628	Cimetière	0,00
92243	Grosses réparations scolaires	0,00
9306	Complexe sportif	1 489 790,00
9307	Stade Henri Bailly	0,00
9315	Acquisitions foncières	0,00
9321	Maison normande	0,00
9322	Restauration scolaires Cires et Tillet	68 000,00
9323	Salle Ernest Lesur	0,00
9324	THD Très Haut Débit	0,00
001	Excédent d'investissement reporté 2012	643 272,00
1068	Dotation réserves investissement	321 807,00
021	Virement fonctionnel capital de la dette	218 000,00
	Virement fonctionnel autofinancement dégagé	15 072,00
040	Reprise des dotations aux amortissements	75 710,00
041	Opérations patrimoniales	150 000 €
10222	Fonds de compensation de la TVA	260 000,00
10223	Taxe locale d'équipement	4 173,00
024	Produit de cession d'immobilisation	4 500,00
1641	Emprunts nécessaires à l'équilibre	603 034,00
TOTAL DES RECETTES		3 920 948,00

Suite à la présentation de la section d'investissement, le maire fait part de sa rencontre avec le président du Conseil Général de l'Oise en présence du maire d'ULLY SAINT GEORGES et de la conversation qu'il a eu portant sur le financement du projet « OISE TRES HAUT DEBIT. Il ressort de cet entretien qu'il serait envisagé de mettre en place un financement identique à celui existant pour la participation des communes aux travaux de rénovation des collèges à savoir une participation annuelle en fonction des foyers raccordés.

7

Monsieur Daniel SAMUEL constate qu'il y a beaucoup de projets d'investissements d'inscrits (cimetière, matériel informatique, etc...) et demande si ceux-ci seront réalisés dans le courant de l'année 2013.

Monsieur le maire et monsieur Hubert CABORDEL assurent qu'une grande partie de ces projets seront réalisés mais que certains sont assujettis à l'obtention d'une subvention comme les travaux sur le CD 929. Ils précisent que la certitude de réaliser par exemple ce projet n'est pas garantie mais qu'il y a obligation de budgéter le programme afin d'obtenir la subvention. Cela revient à anticiper la décision du partenaire financier et par obligation d'augmenter les prévisions en section d'investissement avec le risque en fin d'année de ne pas avoir réalisé les travaux.

Monsieur Daniel SAMUEL demande s'il y a obligation de solliciter l'avis du Conseil Général pour effectuer les travaux sur le CD 929.

Le maire répond qu'il n'y a pas de problème pour l'exécution de ces travaux qui doivent être entrepris en concertation avec le Conseil Général qui les a validés. Par contre, il y a obligation d'attendre l'attribution de la subvention pour les exécuter.

Monsieur Daniel SAMUEL rappelle sa question qui était que les prévisions budgétaires soient, lors du bilan annuel, au plus proche de la réalité.

Monsieur Hubert CABORDEL explique que la section d'investissement concerne des travaux d'investissement qui se réalisent sur plusieurs années. Il indique qu'en matière comptable il est obligatoire d'inscrire en début d'action le montant complet du projet. A titre d'exemple, il cite le

complexe sportif et donne par ailleurs comme cas d'étude le programme du bassin d'orage dans le fond de Cagnières qui impose l'inscription du crédit nécessaire à sa réalisation qui se décomposera en plusieurs phases à savoir :

1/ étude hydrogéologique

2/ exécution des travaux

Madame Barbara MLYNARCZYK demande si le sénateur maire Philippe MARINI a été sollicité pour octroyer une subvention.

Le maire répond que pour ce projet cela n'a pas été fait auprès de monsieur Philippe MARINI qui, dans le cadre de son enveloppe parlementaire, accorde des subventions principalement sur des projets ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine. Il précise qu'il a, par le passé, accordé des subventions pour la rénovation des arcs-boutants de l'église Saint Martin, la réhabilitation du centre de soins et l'acquisition de défibrillateurs. Il confirme qu'il a été sollicité pour la rénovation de la maison normande au hameau du Tillet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par quatorze (14) voix pour, deux (2) contres monsieur Daniel SAMUEL et madame Suzanne JAUBERT, et six (6) abstentions de mesdames Corinne MABILEAU, Béatrice BASQUIN, messieurs Bertrand VANDEWALLE, Sylvain DARTOIS, mesdames Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

- approuve le budget primitif 2013 en équilibre aux sommes de :

Fonctionnement : **3 450 502,00 €**

Investissement : **3 920 948,00 €**

- autorise le maire à signer l'ensemble des documents comptables et administratifs se rapportant à la décision de la présente délibération.

8

Suite à ce vote, madame Barbara MLYNARCZYK explique qu'elle s'est abstenue en raison de l'existence d'un excédent de plus de 1 000 000 € et des travaux d'investissement non réalisés.

2/ Vote du coefficient de variation du taux des quatre taxes locales, année 2013 :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2013, le conseil municipal a été appelé à trouver les recettes nécessaires à l'équilibre de ce dernier, document de prévisions et d'autorisations.

Les recettes constituant le budget primitif 2013 comporte une recette majeure découlant de l'encaissement des impôts locaux. Afin que ceux-ci puissent être perçus par le trésor public, il importe que le conseil municipal fixe le coefficient de variation des dites taxes.

Monsieur le maire suite aux travaux de la commission des finances des 13 et 19 mars derniers présente le projet d'évolution du taux des quatre taxes locales au titre de l'année 2013 en appliquant un coefficient de 1,015049 % à savoir :

Nature de la taxe	Taux 2012 réajusté suite à réforme loi de finances publiques 2012	Coefficient de variation proportionnelle 2013 des taux	Taux 2013 (%)
Taxe d'habitation	22,70	1,015049	23,04
Foncier bâti	30,38	1,015049	30,84
Foncier non bâti	65,81	1,015049	66,80
Contribution foncière des Entreprises *	24,87	1,015049	25,24

Monsieur Hubert CABORDEL indique que l'évolution de l'impôt tel qu'il est présenté prend en compte l'évolution du coût de la vie. Il précise qu'il n'est pas envisagé de recourir à moyen terme à l'emprunt. Toutefois en matière de trésorerie s'il était nécessaire de pallier l'absence d'encaissement du FCTVA ou de subventions il pourrait être fait appel à la ligne de trésorerie.

Madame Corinne MABILEAU demande s'il est certain que le Très Haut Débit (THD) sera réalisé en 2013.

Le maire répond qu'il ne peut pas assurer que cela sera fait en 2013. Il indique que le démarrage du THD est prévu en 2013 mais qu'il dépend de l'avancée des opérations (création du syndicat mixte, appel d'offre, travaux) mais que CIRE LES MELLO qui est une zone moins bien desservie est bien en première phase d'exécution.

Madame Suzanne JAUBERT dit qu'elle est favorable à la classification de la commune dans la première tranche d'exécution du projet THD.

Monsieur Daniel SAMUEL demande s'il existe un accord avec ERDF pour le passage de la fibre optique en souterrain.

Le maire répond que cela dépend probablement des secteurs mais que tout ne pourra pas être enfoui. Selon les zones ou les circonstances il y aura des passages en aérien. Il rappelle que maintenant les travaux d'enfouissement de réseaux ne sont plus subventionnés à l'exception de certains endroits stratégiques ou historiques.

Madame Suzanne JAUBERT, le maire et monsieur Hubert CABORDEL évoquent les secteurs de la commune où les réseaux sont enfouis à savoir : lotissement du Pont-Neuf, la Couture, le Clos Herpin, le lotissement Négofia, les rues Saint-Martin, des Juifs, et des Petits Prés.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE avant que le conseil municipal ne se prononce, indique qu'il s'abstiendra pour cette proposition d'évolution de l'impôt local en raison de la crise économique et estime qu'il n'est pas concevable de voter une augmentation de 1,5% même si cela n'est pas excessif.

Monsieur Daniel SAMUEL pour sa part s'abstiendra également en raison du fait qu'il n'a pas voté le budget primitif 2013 et que par conséquent il estime qu'il ne peut pas se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par treize (13) voix pour, cinq (5) abstentions de mesdames Corinne MABILEAU, Frédérique DEPRECCQ, monsieur Daniel SAMUEL, madame Béatrice BASQUIN, monsieur Bertrand VANDEWALLE et quatre (4) contre madame Suzanne JAUBERT, monsieur Sylvain DARTOIS, et mesdames Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK

- vote le coefficient de variation du taux des quatre taxes à 1,015049 soit :

Nature de la taxe	Taux 2013 (arrondi) (%)
Taxe d'habitation	23,04
Foncier bâti	30,84
Foncier non bâti	66,80
Contribution foncière des Entreprises	25.24

- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

3/ SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES DIVERS ANNEE 2013 :

Le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget primitif 2013 a arrêté, sur la proposition de la commission Sports, Associations, Loisirs et Culture, les crédits nécessaires à l'attribution de subventions aux associations locales et organismes divers.

Il importe que le conseil municipal se prononce sur l'attribution des dites subventions et en désigne les bénéficiaires récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Libellés	REALISE 31/12/2012	PREVISIONS 2013
<u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT à répartir en 2013</u>		
Amicale des sapeurs-pompiers		
Amitiés Loisirs Rencontres	488,00 €	480,00 €
Association Parents d'Elèves Autonome	356,00 €	401,00 €
Association de Chasse	280,00 €	- €
Association Pêche et Protection du Milieu Aquatique	275,00 €	288,00 €
Ascinpathique	300,00 €	300,00 €
Association Sportive des Parents d'Elèves	355,00 €	371,00 €
Centre équestre du Buis du Sud	1 118,00 €	2 072,00 €
Avenir du Javelot	200,00 €	200,00 €
Club de Tennis	685,00 €	622,00 €
Club de Tir à la Carabine	579,00 €	591,00 €
Compagnie des Archers	555,00 €	561,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle Cires Transports (4 CI * 250 €)	250,00 €	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Primaire Cires Transports (7 CI * 250 €)	1 500,00 €	1 750,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle Tillet Transport (2 CI * 250 €)	- €	500,00 €
Coopérative scolaire Primaire Tillet Transport (2 CI * 250 €)	500,00 €	500,00 €
FJEP Danse gymnastique	1 127,00 €	1 161,00 €
Familles rurales	728,00 €	706,00 €
Judo club de Montataire (Section Cires)	715,00 €	715,00 €
Matins Câlins	261,00 €	200,00 €
Randonneurs Cirois	450,00 €	428,00 €
MOAT Subvention patronale	6 473,00 €	7 333,00 €
UNC AFN	632,00 €	632,00 €
USCM Football	4 166,00 €	4 197,00 €
Comité de Jumelage	774,00 €	743,00 €
Comité des Fêtes	478,00 €	398,00 €
Secrets de coulisses	- €	
ADVASUM (victimes de l'amiante)	100,00 €	100,00 €
Tillet Loisirs	- €	200,00 €
Karaté Cires JKA		483,00 €
<u>AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u>		
Subvention jardinage Primaire Cires	70,00 €	70,00 €
Subvention jardinage Maternelle Tillet	70,00 €	70,00 €
Subvention jardinage Primaire Tillet	70,00 €	70,00 €
Subvention jardinage Maternelle Cires	70,00 €	70,00 €
USCM Football - éclairage stade -	- €	1 935,00 €

USCM Football - Frais consécutifs au changement de division	2 150,00 €	
USCM Football - remboursement "frais d'arbitrage" -	550,00 €	- €
Compagnie des Archers - Remb impôts et électricité -	486,00 €	590,00 €
Ascinpathique subvention projet "Four à Pain"	1 500,00 €	1 500,00 €
Subvention UNC-AFN Congrès départemental 2012	132,00 €	
Subvention pour action de solidarité		
Subvention Melle MARION - 4L TROPHY		600,00 €
Vélo Club Cirois Création		200,00 €
Lire et Communiquer Exposition Bibliothèque		800,00 €
AS Creil Tir		200,00 €
Provision pour subventions exceptionnelles		3 963,00 €
TOTAUX	28 443,00 €	37 000,00 €

Madame Monique PRECHEY évoque la subvention de la MOAT qui concerne l'action sociale de la commune en faveur de la protection santé du personnel communal et indique que dans le futur elle sera imputée dans le cadre des charges de personnels.

Madame Suzanne JAUBERT demande pourquoi la subvention au profit du Centre Equestre du Buis Sud est doublée.

Madame Monique PRECHEY et le maire répondent que cette augmentation prend en compte l'évolution des effectifs de cette association. Par ailleurs, il signale la situation de l'Ascinpathique qui pouvait prétendre à une subvention de 1 000 € mais qui n'a demandé que 300 € et qui se voit attribué cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt (20) voix pour, mesdames Monique PRECHEY, Christiane ANDIOLE membres d'associations concernées par le présent sujet étant sorties de la salle afin de ne pas participer au vote,

- approuve les attributions de subventions aux associations locales et extérieures ci-dessus énumérées
- inscrit au budget communal 2013 en section de fonctionnement, chapitre 65, articles 657362 et 6574 fonction 020 les crédits nécessaires,
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

4/ Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de CIREN-LES-MELLO :

Monsieur le maire expose que le conseil municipal dans le cadre de son action sociale, accorde chaque année au centre communal d'action sociale de Ciren lès Mello une subvention de fonctionnement qui se décline en trois axes à savoir :

- l'action sociale qui concerne l'ensemble des aides que le CCAS accorde aux personnes en difficultés,
- fonctionnement : couverture des frais de personnel qui correspondent à 15/35^{ème} du temps d'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe dédié à la gestion administrative du fonctionnement de cette structure et de l'instruction des dossiers d'aides sociales,

- adhésion au centre de soins de Cires-lès-Mello : participation financière de 0,50 € par habitant afin de permettre à la population de bénéficier d'un service de soins de proximité pour les actes tels que prises de sang, injection d'insuline, pansements etc.

Au titre de l'année 2013, il est proposé au conseil municipal d'accorder au CCAS de la commune de CIRE-LES-MELLO une subvention d'un montant global de 55 000,00 € correspondant à

- subvention pour action sociale : 40 000,00 €
- subvention de fonctionnement : 13 180,00 €
- subvention de fonctionnement au centre de soins de Cires-lès-Mello : 1 820,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'octroyer au C.C.A.S. de la Commune de CIRE-LES-MELLO une subvention d'un montant global de 55 000 € correspondant à

- subvention pour action sociale : 40 000,00 €
- subvention de fonctionnement : 13 180,00 €
- subvention de fonctionnement au centre de soins de Cires-lès-Mello : 1 820,00 €

- d'inscrire au budget communal 2013 en section de fonctionnement dépenses ce crédit au chapitre 65 – article 657362 - fonction 60

- d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier.

5/ Indemnité de conseil au comptable du trésor au titre de l'année 2012 :

12

Monsieur Erick GOSSANT, receveur municipal, a fait valoir ses droits à l'indemnité de conseil pour l'année 2012 soit une somme de 655,18 € desquels il conviendra de déduire la C.S.G., la R.D.S. et le 1% de solidarité ce qui ramène cette indemnité à 597,16 € net.

Il sollicite le versement de cette indemnité de conseil pour l'année 2012 d'un montant de 655,18 € brut soit 597,16 € net.

Le conseil municipal, après délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser l'indemnité de conseil due à monsieur Erick GOSSANT pour l'année 2012, d'un montant de 655,18 € brut soit 597,16 € net
- d'inscrire les crédits à son budget 2013 – section de fonctionnement – dépenses - chapitre 011 - article 6225 - fonction 020
- d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES SCOLAIRES : 1/ Désignation d'un délégué au SMIOCE :

Suite à la démission de madame Delphine MIGNOT le conseil municipal devra désigner un nouveau délégué au Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Le conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2012 a pris connaissance de la démission pour raison personnelle de madame Delphine MIGNOT.

Cette conseillère municipale suite à l'installation de l'assemblée délibérante de la commune de CIRE-LES-MELLO avait été désignée le 2 avril 2008.

Les délégués de la commune actuellement en exercice sont :

* madame Virginie BAUDSON, monsieur Sylvain DARTOIS à compter du 19 décembre 2012, qui remplace madame Sandrine SENTIER démissionnaire et messieurs Michel JULIEN et Cédric GUIGONNET,

au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'Environnement (SMIOCE) sis 10 rue Eugène Delahoutre BP 30051 - 60603 CLERMONT.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein du SMIOCE il convient de remplacer madame Delphine MIGNOT démissionnaire et l'organe délibérant de la commune de CIREN LES MELLO doit désigner un(e) remplaçant(e) pour reprendre le poste rendu vacant.

Le maire demande aux membres du conseil municipal qui veut être candidat et Madame Barbara MLYNARCZYK présente sa candidature.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne madame Barbara MLYNARCZYK représentante de la commune de CIREN LES MELLO au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'Environnement (SMIOCE) sis 10 rue Eugène Delahoutre BP 30051 - 60603 CLERMONT.

- autorise le maire à signer tous documents concernant cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Suzanne JAUBERT attire l'attention du maire sur la dangerosité découlant des travaux de voirie rue du Colombier (forte dégradation de la voie de roulement) et lui demande s'il a connaissance de la date de fin de travaux.

Le maire répond qu'il n'a aucune maîtrise sur le déroulement de ce chantier Gaz de France mais que l'entreprise doit revenir pour achever ces travaux.

Madame Béatrice BASQUIN attire l'attention sur les risques d'accident en raison du mauvais état de la voie publique en bordure de caniveau.

Le maire s'engage à prendre contact avec l'entreprise dès demain afin que la reprise de voirie soit réalisée sans plus tarder.

Madame Suzanne JAUBERT constate l'absence de madame Marie-Claude TLEIK à la réunion de ce jour et demande si cela est en lien avec son déménagement en Vendée et si elle continuera à percevoir son indemnité d'adjointe au maire.

Le maire répond qu'effectivement madame Marie-Claude TLEIK vient de déménager en Vendée. Il précise qu'elle a quitté la commune le 3 avril 2013 mais qu'elle a participé à la dernière réunion du conseil municipal du 29 mars 2013. Il indique qu'elle sera de retour le 25 avril 2013 et que pour l'instant elle assume toujours ses fonctions d'adjointe au maire et qu'en conséquence elle perçoit effectivement ses indemnités.

Madame Suzanne JAUBERT demande en cas d'incapacité du maire à exercer ses fonctions qui le remplacera si madame Marie-Claude TLEIK est en Vendée.

Le maire répond que le remplacement du maire est prévu par les textes et qu'en cas d'absence il convient de se référer à l'ordre du tableau du conseil municipal.

Madame Marie-Claude LEFEVRE signale le risque de chute de blocs de rochers en provenance de la colline du Rez sur la route portant le même nom.

Le maire fait savoir qu'il se rendra sur place pour juger de la situation et monsieur Hubert CABORDEL rappelle que des interventions ont déjà eu lieu sur la propriété communale mais qu'en ce qui concerne les propriétés privées cela paraît plus difficile à mettre en œuvre.

Madame Marie-Claude LEFEVRE demande s'il est prévu de finir de peindre les têtes des poteaux signalétiques des passages piétons situés près de l'école Jean de la Fontaine.

Le maire demandera aux services techniques de finir cette tâche.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande ce qui va être fait après les coupes de bois en bordure de la route de Mello et Martincourt.

Le maire et monsieur Hubert CABORDEL répondent que cette coupe de bois a été réalisée par le comte de BOISSIEU qui devrait reboiser le site.

Monsieur Hubert CABORDEL en qualité de président du SIVOM, de CIRE LES MELLO, MAYSEL et MELLO fait part de son intérêt d'obtenir un droit de passage sur cette zone afin de passer les canalisations d'assainissement (coût de l'opération 1 800 000 € T.T.C) et d'eau potable (coût de l'opération 400 000 € T.T.C). Par ailleurs il informe qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions pour ce type d'opération notamment en raison du prix bas de l'eau pratiqué par le SIVOM.

14

Le maire évoque également le passage de la transOise sur cette zone sous réserve que le département maintienne son projet.

Madame Marie-Claude LEFEVRE signale l'engorgement du regard d'eau pluviale situé en haut de la côte du Rez qui empêche l'évacuation de l'eau en provenance de la route.

Monsieur Hubert CABORDEL indique qu'il demandera aux services techniques d'intervenir notamment pour nettoyer le caniveau grille.

Monsieur Hubert CABORDEL porte à la connaissance du conseil municipal l'opération de vérification par des tests à la fumée du raccordement des maisons d'habitation au réseau d'eau pluviale dans le cadre d'une étude « diagnostic ». Il fait part du constat que de nombreuses habitations ne répondent pas aux normes de raccordement suite à la création du réseau séparatif assainissement et eaux pluviales, cela en raison de l'absence de réalisation de travaux d'adaptation par les propriétaires pour diverses raisons (modification de raccordement, travaux onéreux). Il communique la date des prochains contrôles qui auront lieu les 23 et 24 avril 2013.

Madame Marie-Claude LEFEVRE souhaite être destinataire du dernier compte-rendu de la commission sécurité, écologie et catastrophes naturelles en date du 29 janvier dernier.

Monsieur Claude BAUDSON pense que ce compte-rendu n'a été envoyé qu'aux membres ayant assisté à la réunion. Il s'engage à faire parvenir un exemplaire de ce compte-rendu à madame Marie-Claude LEFEVRE.

Monsieur Claude BAUDSON informe le conseil municipal qu'il a participé :

- à la première assise régionale sur la sécurité routière à AMIENS. Il précise qu'il a été constaté une baisse de la mortalité en raison de la lutte contre la vitesse et les addictions (alcoolémie, drogue).
- à une visite rue de Montbas en compagnie des riverains dans le but d'analyser la situation et de rechercher des solutions pour faciliter l'accès au CD 929 en toute sécurité et que monsieur Ferdinand BRAMOULE doit adresser une lettre de proposition d'aménagement en mairie.

Fin de la séance 22 H 25.

CIRES-LES-MELLO, le 12 Avril 2013
Le maire,

SIGNÉ

Alain GUÉRINET